



Conditions générales de vente

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2020

Spécifications techniques

Les caractéristiques, dimensions, poids etc... mentionnés dans nos documents commerciaux n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes les modifications que nous jugerons opportunes, même après réception de la commande, sans toutefois que les caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées.

Livraison et transport

Quelles que soient la destination du matériel et les modalités de la vente, la livraison est réputée effectuée dès la prise en charge du matériel par le transporteur au départ de nos magasins ou des usines de nos fournisseurs. Les risques et la responsabilité du matériel vendu ont donc lieu dès ladite prise en charge, même en cas de livraison franco. Le matériel n'est assuré que sur instruction expresse et aux frais de l'acheteur. Il appartient évidemment à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tous recours contre le transporteur.

Réserve de propriété

Nous conservons l'entière propriété du matériel livré jusqu'à complet paiement du prix facturé (frais et intérêts compris). La simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. Jusqu'à la date de paiement, le matériel livré, sera considéré comme consigné et l'acheteur supportera le risque des dommages que ce matériel pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Jusqu'à complet paiement les biens ne pourront être revendus, ni modifiés sans notre accord préalable. En cas de saisie opérée par des tiers ainsi qu'en cas de dépôt de bilan, l'acheteur est tenu d'aviser sans délai le vendeur, de façon à ce que celui-ci puisse exercer son droit à revendication. Nonobstant toute disposition contraire du présent contrat, en cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement le vendeur, sans perdre aucun des autres droits, pourra exiger, par simple lettre recommandée, la restitution des biens aux frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

Indemnité forfaitaire

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Généralités

Les présentes conditions sont réputées connues de l'acheteur. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des dites conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée que dans la mesure où nous l'avons formellement acceptée par écrit.

Notices d'utilisation et de montage

Nos matériels sont livrés avec une notice d'utilisation et, en ce qui concerne nos équipements adaptables sur tracteurs agricoles, une notice de montage. Ces notices sont à respecter scrupuleusement et elles sont réputées livrées en cas d'absence d'une réclamation écrite dans les dix jours ouvrables suivant la livraison. Il appartient à l'acheteur de faire parvenir la notice d'utilisation à l'utilisateur final.

Prix et conditions de paiement

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur à la date de la réception de la commande sous réserve que la livraison intervienne sous trois mois suivant la commande.

Nos prix s'entendent hors taxe à la valeur ajoutée, au départ de nos magasins ou de ceux de nos fournisseurs. Ils ne comprennent ni les frais d'emballage, ni les frais de transport. Nos factures sont payables, en fonction de l'escompte accordé, soit sous huit jours, soit sous trente jours, soit sous soixante jours à partir de la date de la facture.

Toute somme non réglée à son échéance, sera majorée de pénalités d'un montant équivalent à 1,5 % par mois de retard, à partir de la date d'échéance du paiement de la facture concernée.

Délais de livraison

Les délais de livraison commencent à courir dès la réception de la confirmation de commande dûment signée. Ces délais sont donnés à titre indicatif sans engagement. Par la suite, aucun retard ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités.

Réclamations

Les réclamations éventuelles en ce qui concerne les quantités, doivent nous parvenir au plus tard dans les huit jours ouvrables suivant la réception des marchandises.

Garantie

En ce qui concerne la qualité, notre responsabilité est limitée à la réparation ou au remplacement pur et simple, départ de nos magasins, des pièces que nous aurons reconnues défectueuses, et qui nous auront été retournées franco à nos magasins, dans un délai de 1 an à partir de la date d'expédition. Toute demande de garantie doit nous parvenir sous trois semaines après l'incident.

Nous nous réservons le droit de refuser la garantie en cas de non-respect de la notice de montage. Plus particulièrement en cas d'absence d'un outillage adéquat au montage ou en cas de montage en dehors d'une concession de matériel agricole, il appartient à l'acheteur de prouver le respect des consignes de montage.

Notre garantie exclut les conséquences de l'usure normale, celles d'un accident ou celles d'une utilisation anormale ou d'un manque d'entretien.

Retours

Nous pouvons accepter le retour de marchandises qui ne correspondraient pas exactement à ce que l'acheteur en attendait. De tels retours sont soumis aux conditions expresses ci-après :

Le matériel en question doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de tout matériel exécuté spécialement pour l'acheteur ou de tout matériel préparé à la demande.

Les frais d'emballage et de transport, à l'aller comme au retour sont à la charge de l'acheteur.

Les frais de vérification et de remise en état seront facturés suivant un forfait défini par le constructeur.

La demande de retour doit être formulée par l'acheteur avant la réexpédition.

Il appartient au vendeur d'accepter ou de refuser la demande.

La demande de retour doit être formulée dans les dix jours ouvrables suivant la réception des marchandises par l'acheteur.

Le matériel retourné doit être dans un état rigoureusement neuf.

Après réception et acceptation du matériel le vendeur adresse à l'acheteur un avoir de la valeur de la facturation du matériel en question, à l'exclusion des frais éventuels d'emballage et de transport.

Exécution des commandes

Après réception de la commande le vendeur établit une confirmation de commande, qui est à signer et à retourner par l'acheteur. Le vendeur n'est engagé qu'après avoir reçu cette confirmation dûment signée par l'acheteur. Le vendeur est libéré de l'obligation de livrer par tout cas de force majeure ou cas fortuit, tels que grèves, accidents de machines, catastrophes naturelles etc... Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant aux derniers documents commerciaux, abrogent et remplacent ceux antérieurement publiés. Le vendeur se réserve le droit d'exiger le paiement avant livraison.

Contestations

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Melun est la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre.